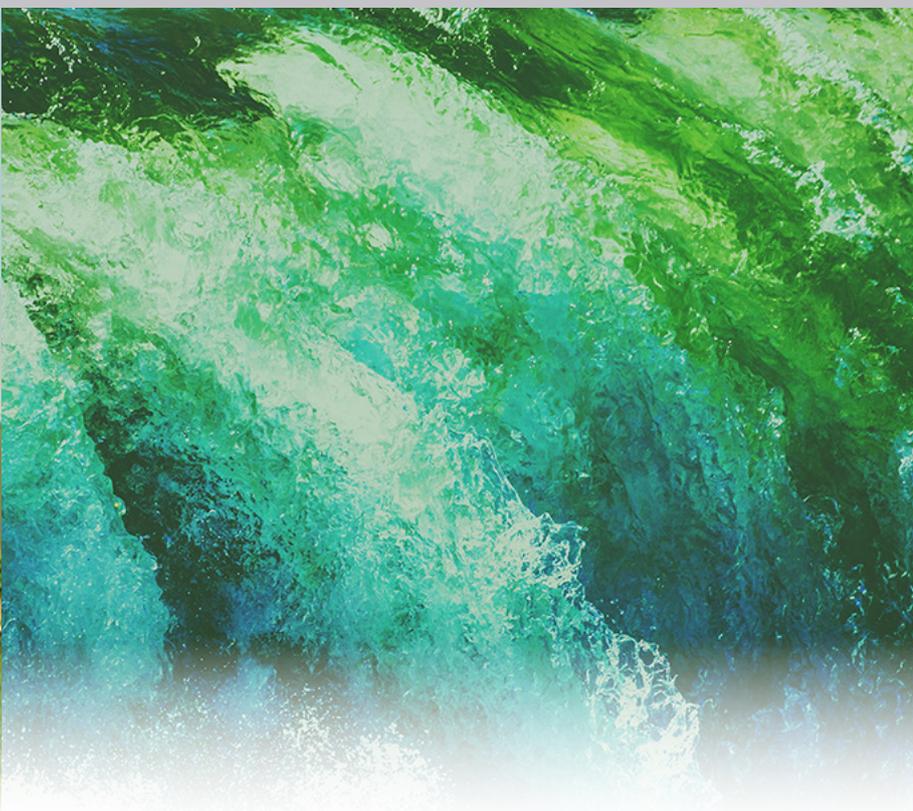




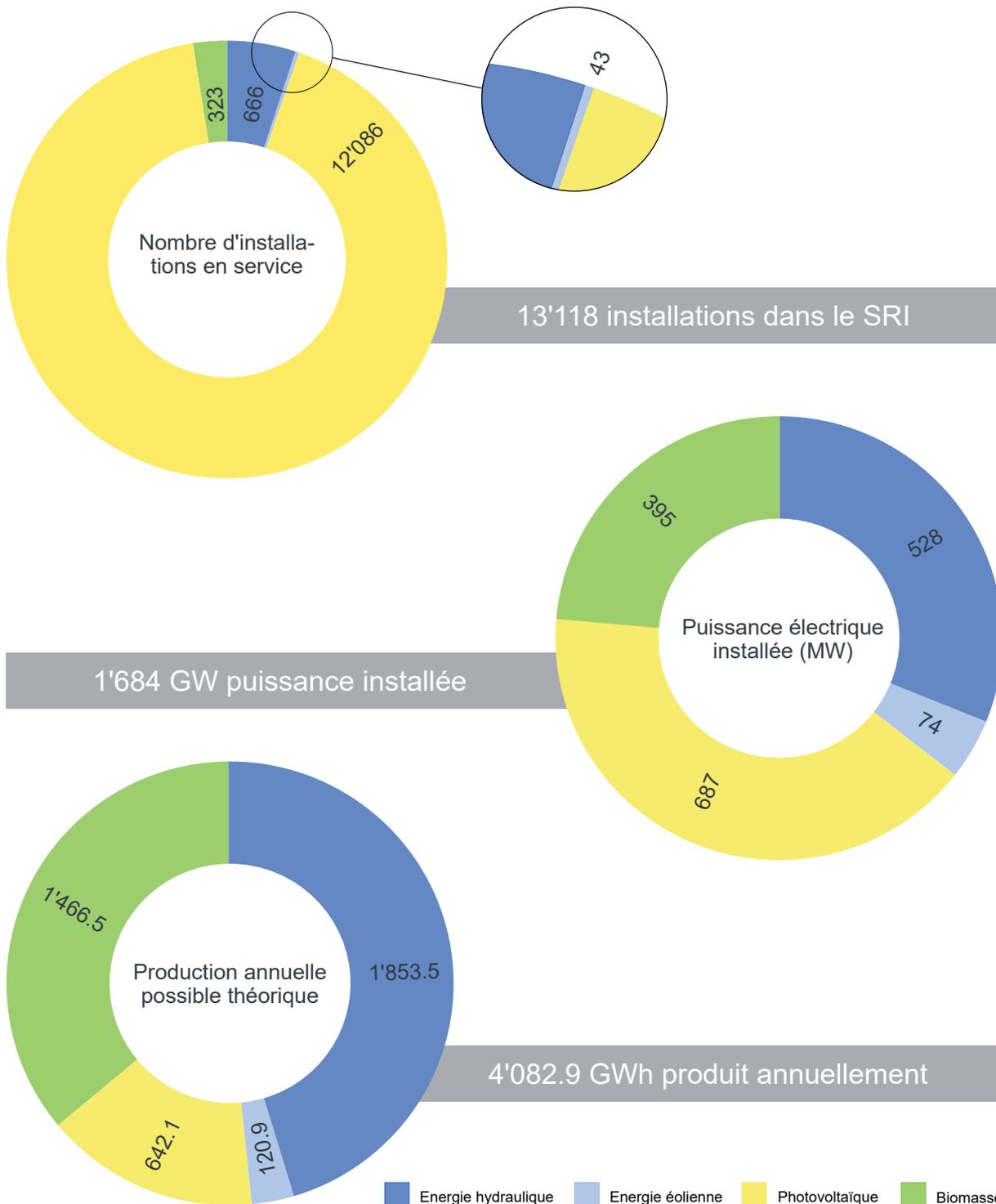
Système de Rétribution de l'Injection (SRI)

Cockpit SRI du 2^e trimestre 2022



Aperçu du 2^e trimestre 2022

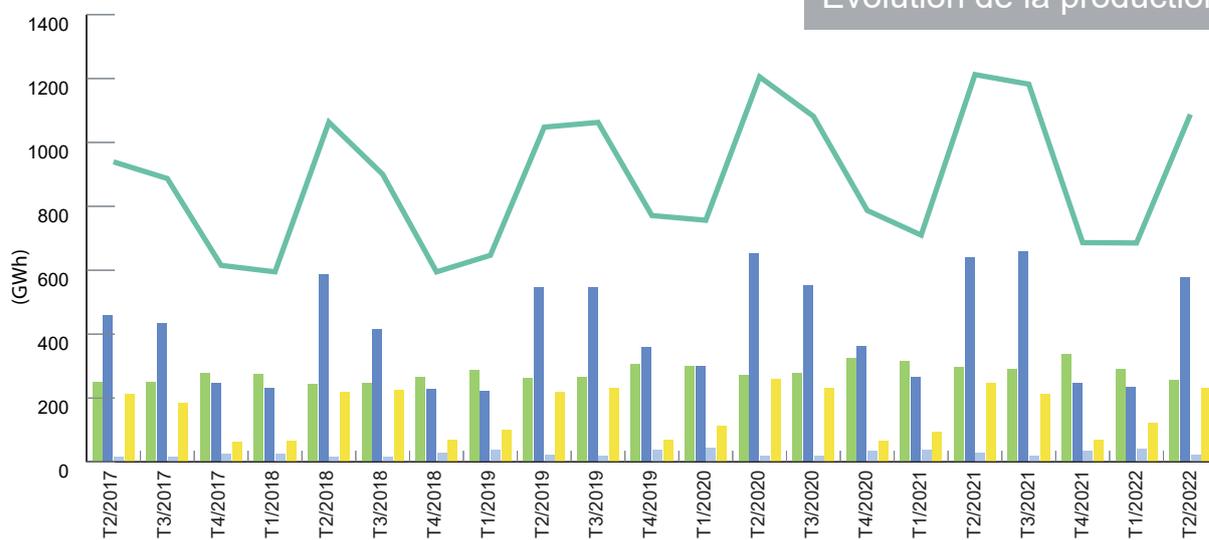
Le cockpit SRI du 2^e trimestre 2022 renseigne sur la production d'électricité des installations du système de rétribution de l'injection (SRI). Au T2/2022, un total de 1'087.7 GWh a été produit. La production attendue pour l'année complète est donc de 4'082.9 GWh. La production réelle des installations rétribuées par le SRI (cf. page 3) diffère de la production possible théorique.



Production et rétribution

La production d'électricité au T2/2022 a légèrement baissé par rapport au même trimestre de l'année précédente (T2/2021), passant de 1'212.4 GWh à 1087.7 GWh. Tout comme au dernier trimestre (T1/2022), la rétribution a fortement diminué par rapport aux trimestres précédant le T4/2021, mais s'avère toutefois positive avec 11.9 millions de CHF dans l'ensemble. La baisse par rapport au même trimestre de l'année précédente est de 152.4 millions de CHF (93%). La raison en est, ce trimestre encore, le prix de marché de référence très élevé, qui a légèrement baissé par rapport au trimestre précédent. Pour les installations en commercialisation directe avec un taux de rémunération inférieur au prix de marché de référence, le prix de marché de référence élevé entraîne le paiement de la partie excédentaire au fonds alimenté par le supplément. Vous trouverez les renseignements détaillés sur la composition de la rétribution aux pages 4 et 5 ou dans le [news du 14.01.2022](#).

Évolution de la production



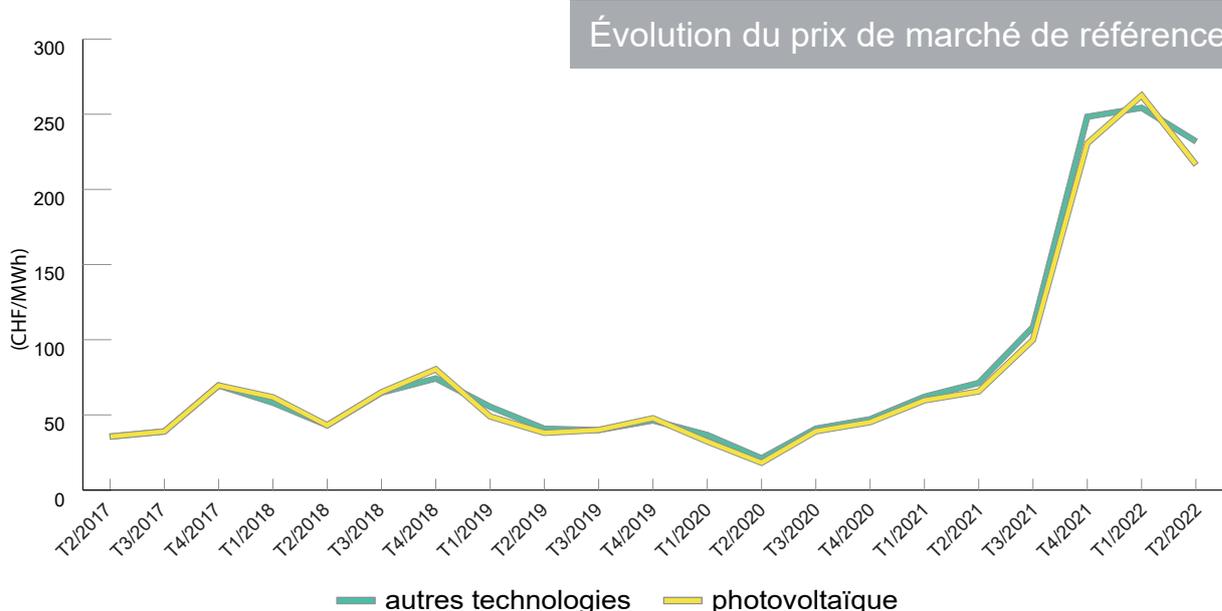
Évolution de la rétribution totale



Utilisation du fonds alimenté par le supplément 1/2

Dans le SRI, chaque installation perçoit un tarif de rétribution individuel se composant du prix de marché de référence et de la prime d'injection. La prime d'injection est financée par le biais d'un supplément sur la consommation finale d'électricité (fonds alimenté par le supplément réseau). Plus le prix actuel sur le marché de l'électricité, duquel découle le prix de marché de référence, est élevé, plus la prime d'injection est faible et moins le fonds alimenté par le supplément est grevé. Le prix de marché de référence est compensé par la vente d'électricité à des entreprises d'approvisionnement en électricité et le groupe-bilan pour les énergies renouvelables.

Depuis le 1er janvier 2018, outre l'injection au prix de marché de référence (IPMR) décrite ci-dessus il existe également un autre type de rétribution dans le SRI, à savoir la commercialisation directe (CD). Avec la commercialisation directe, l'organe d'exécution ne verse pas de prix de marché de référence. Ce sont les exploitant*es d'installations qui génèrent la somme équivalente. Seules la prime d'injection ainsi qu'une indemnité de gestion sont versées à partir du fonds.



Rétribution par rapport au même trimestre de l'année précédente

Rétribution (millions de CHF)	T2/2022				T2/2021			
	Injection au prix de marché de référence		Commercialisation directe		Injection au prix de marché de référence		Commercialisation directe	
	Prime d'injection	Prix de marché de référence	Prime d'injection	Indemnité de gestion	Prime d'injection	Prix de marché de référence	Prime d'injection	Indemnité de gestion
Biomasse	1.21	7.06	-8.39	0.57	6.32	2.28	31.13	0.61
Photovoltaïque	19.71	30.78	1.12	0.57	40.79	9.30	16.73	0.57
Hydraulique	-0.49	11.37	-52.16	1.56	8.96	4.26	38.22	1.63
Eolien	0.00	0.00	-1.15	0.13	0.00	0.00	3.34	0.15
Total	20.43	49.21	-60.57	2.84	56.07	15.84	89.42	2.96

Utilisation du fonds alimenté par le supplément 2/2

Depuis 2018, 1'063 installations sont passées à la commercialisation directe (CD). Il s'agit principalement de grandes installations, ce qui se reflète dans la répartition de la production d'électricité.

La part du prix de marché de référence dans la rétribution totale a depuis lors diminué. Par rapport au même trimestre de l'année précédente (T2/2021), la rétribution dans le cadre de la commercialisation directe a baissé de 150 millions de CHF, ce qui est dû à la forte hausse du prix de marché de référence. Pour les installations en commercialisation directe dont le taux de rétribution est inférieur au prix élevé du marché de référence, il en résulte une part excédentaire (cf. OEnE, art. 25, al. 4). Pour la même raison, la rétribution au prix du marché de référence a augmenté de 33.4 millions de CHF par rapport au même trimestre de l'année précédente. Dans l'ensemble, la charge pour le fonds (ligne dans le diagramme ci-dessous) a visiblement baissée par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Le prix du marché de référence (voir page précédente) se situe au trimestre 2/2022 juste en dessous du niveau record du trimestre dernier, soit actuellement près de 217 CHF/MWh (photovoltaïque) et 232 CHF/MWh (autres technologies).

